Image not found or type unknown

Cumul d'emploi et licenciement.

Par **wayba**, le **28/04/2010** à **14:39**

Bonjour,
J'ai décidé de ne plus me rendre à mon emploi étudiant afin de pouvoir réviser mes examens. Apparemment, je risque le licenciement pour faute grave, mais ci celui-ci n'est pas obligatoire. Je pourrai peut être reprendre ultérieurement(dans un ou deux mois).Pour cet été, j'ai déjà été embauché, qu'est-ce que je risque si je me rends à ce nouvel emploi sans avoir été licencié à l'autre?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés